

A.4. Instructions pour l'établissement des comptes 2009

I. REMISE DES COMPTES 2009 AU SPS :

DELAI : 30 AVRIL 2010

Dans le respect de la directive du 1^{er} septembre 2005 aux institutions spécialisées pour l'établissement du budget et la révision des comptes, les comptes 2009 seront révisés selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21.

II. REMISE DES DOCUMENTS SELON L'ANNEXE 1 :

DELAI : 30 AVRIL 2010

- A. Dans le délai imparti, les institutions spécialisées remettront l'annexe 1 signée par leur direction et leur organe de révision, accompagnée de tous les documents requis.

Pour attester qu'il s'agit bien des documents vus par l'organe de révision, chaque document doit comporter le visa de ce dernier.

Annexe 1**Etablissement des comptes 2009**

Nom du support juridique :	
Nom de l'institution :	
Adresse :	

Tous les documents ci-dessous sont à remettre au SPS jusqu'au 30 avril 2010:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Document "Rapport de l'organe de révision", comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1.1. Rapport de l'organe de révision <input type="checkbox"/> 1.2. Bilan (consolidé) <input type="checkbox"/> 1.3. Compte d'exploitation (consolidé) <input type="checkbox"/> 1.4. Tableau de flux de trésorerie <input type="checkbox"/> 1.5. Tableau de variation du capital <input type="checkbox"/> 1.6. Annexe selon RPC 21
<input type="checkbox"/> 2. * Résumé Comptes 2009 Finance (CANAL) | <input type="checkbox"/> 3. Document "Calcul du coût journalier net", comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 3.1. * Calcul du coût journalier net <input type="checkbox"/> 3.2. * Variation des charges d'amortissement <input type="checkbox"/> 3.3. * Charges non considérées <input type="checkbox"/> 3.4. * Décompte final pour le canton de Fribourg <input type="checkbox"/> 3.5. * Décomptes individuels pour les pensionnaires et les collaborateurs/trices en ateliers protégés dont le domicile juridique est situé hors du canton <input type="checkbox"/> 3.6. * Statistiques de révision : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ▪ Mineurs Education <input type="checkbox"/> ▪ Adultes Foyers/Appartements <input type="checkbox"/> ▪ Adultes Ateliers protégés |
|--|---|

(Les documents marqués d'une * **doivent également** nous être adressés sous forme électronique)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 4. * Liste nominative des salaires , comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 4.1. le taux d'activité annualisé effectif et le salaire réel en francs, par personne <input type="checkbox"/> 4.2. le tableau des écarts entre la dotation en personnel réelle et budgétée <input type="checkbox"/> 4.3. Liste des salaires AVS: justification des différences par rapport à la liste nominative des salaires <input type="checkbox"/> 4.4. la mise en évidence des éventuelles différences entre les classifications du personnel réelles et celles arrêtées dans la CCT | <input type="checkbox"/> 5. * Tableau des écarts entre les comptes et le budget
<hr/> <input type="checkbox"/> 6. * Tableau des écarts entre les investissements réalisés et arrêtés au budget
<hr/> <input type="checkbox"/> 7. * Tableau des amortissements réels avec relevé des investissements effectifs
<hr/> <input type="checkbox"/> 8. Rapport d'activité
(à fournir <u>au plus tard jusqu'au 30 juin</u> de l'année suivant la clôture des comptes soumis à la révision)
<hr/> <input type="checkbox"/> 9. Dernier rapport d'audit de qualité
(Institutions adultes AI uniquement et si existant)
<hr/> <input type="checkbox"/> 10. Attestation de la caisse de pension |
|--|---|

(Les documents marqués d'une * doivent également nous être adressés sous forme électronique)

INSTITUTION

L'institution atteste que les documents ci-joints sont exacts et complets:

Lieu et date:

Signature du Directeur/ de la Directrice:

ORGANE DE REVISION

L'organe de révision atteste que les documents ci-joints ont été vérifiés selon les tâches de l'organe de révision décrites dans les instructions pour l'établissement des comptes établies par le SPS pour l'année soumise à la révision:

Lieu et date:

Signature de l'organe de révision:

Type de révision effectuée:

Contrôle ordinaire Contrôle restreint

Spécimen visa de l'organe de révision: